



Formulaire de demande d'intervention : nettoyage des façades et murs vandalisés.

1. Le demandeur : propriétaire du bien

Nom et prénom :

Adresse :

Tél./GSM :

E-mail :

2. Immeuble / mur concerné

Adresse :

3. Description de la surface à nettoyer : dimension et matériau (pierre bleue, briques, bois...) - Joindre une photo

.....
.....
.....
.....
.....

4. Autorisation d'intervention

- J'autorise l'asbl Charleroi CentreVille à procéder au nettoyage de l'immeuble/mur identifié au point 2

5. RGPD

- Je consens au traitement des données à caractère personnel communiquées par le biais du présent formulaire à l'asbl Charleroi CentreVille dans le cadre stricte de la mise en oeuvre (Nettoyage des façades et murs vandalisés). Je certifie que les renseignements repris ci-dessus sont complets et exacts et je m'engage par la présente à informer l'asbl Charleroi CentreVille de tout changement de propriétaire concernant l'immeuble/mur précité au point 2.



Formulaire de demande d'intervention : nettoyage des façades et murs vandalisés.

6. Modalités

- L'intervention de l'asbl Charleroi CentreVille ne comprend que les opérations strictement nécessaires au nettoyage de la façade ou du mur vandalisé et ne constitue pas une opération de ravalement.
- L'asbl se réserve le droit de ne pas intervenir si elle estime que l'effacement présente des risques de dégradation au bien concerné, que l'intervention se révèle techniquement aléatoire ou que le support est en trop mauvais état. En cas d'intervention, celle-ci se fait aux risques et périls du propriétaire.
- Le retrait de ces inscriptions ne sera réalisé que dans les limites du périmètre d'action de l'asbl Charleroi CentreVille et sous réserve que le support à nettoyer occasionne une gêne esthétique qui soit visible de la voie publique. Sont ainsi exclus du champ d'interventions : les halls d'immeuble, les cours intérieures, les porches...
- L'asbl Charleroi CentreVille reste maître de la planification de son intervention.

Liste non exhaustive des surfaces sur lesquelles l'asbl Charleroi CentreVille peut intervenir et des dégâts pouvant être occasionnés :

- Brique : effet plus clair
- Pierre : effet plus clair
- Pierre bleue : risque de verdure après l'intervention
- Bois : effet plus clair
- Volet métallique : sans effet
- Volet métallique peint : risque d'enlever la peinture existante
- Volet PVC : risque de perforation et/ou d'altérer la couleur d'origine
- Verre ou vitre : sans effet
- Mur peint : enlèvera également la peinture du mur
- Tôle de bardage non peinte : sans effet
- Tôle de bardage peinte : risque d'enlever la couleur d'origine

Tout matériau déjà peint perdra également sa couleur d'origine, car l'aéro-gommeuse ne s'arrêtera pas au graffiti.

En cas d'enlèvement de peinture, l'asbl Charleroi CentreVille ne repeint pas le support d'origine.



Formulaire de demande d'intervention : nettoyage des façades et murs vandalisés.

Le demandeur ou propriétaire s'engage à :

- Donner à l'asbl Charleroi CentreVille toute facilité d'accès à son bâtiment pour que cette dernière puisse effectuer son intervention.
- Exonérer l'asbl Charleroi CentreVille de tous recours en cas de désordres imputables à l'intervention ou en cas d'échec de l'opération de nettoyage, à renoncer à toute poursuite à l'encontre de l'asbl Charleroi CentreVille.
- Déclarer qu'à sa connaissance, le bien à traiter ne présente aucune particularité interdisant l'utilisation d'une aérogommeuse.

Le service est gratuit pour la première intervention. Les matières premières seront facturées pour les interventions suivantes.

Ce formulaire est à envoyer par mail, accompagné de la photo du bien à nettoyer, à l'adresse info@charloicentreville.com.